

09/07/2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 09 juillet 2012 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères :	Renée-Claude Leroux Lisette Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
  - 9.1 Engagements de crédits
  - 9.2 Congrès de la F.Q.M.
  - 9.3 Solidarité rurale du Québec
  - 9.4 Politique de traitement des plaintes
  - 9.5 Engagement d'un étudiant
  - 9.6 SSQ Groupe financier : assurance collective
  - 9.7 Lampes de rues
  - 9.8 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
  - 9.9 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'entraide automatique pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence
  - 9.10 Formation – inspecteur en bâtiment
  - 9.11 Projet piste cyclable
  - 9.12 Assurance responsabilité civile « Village des Dalton »
  - 9.13 Journées de la culture
10. Règlement

- 10.1 Avis de motion : *Règlement pour fixer la rémunération et le traitement des élus et des élues de la Municipalité de Weedon*
- 10.2 Dépôt du projet de *Règlement pour fixer la rémunération et le traitement des élus et des élues de la Municipalité de Weedon*
- 10.3 Règlement abrogeant le *Règlement #2003-006 « Politique de tarification »*
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

**2012-124**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

**#3**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2012;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-125**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2012 que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés.

**#4**

**RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

**#5**

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Tel que prévu à l'article 202.1 du *Code municipal*, moi, Émile Royer, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, déclare avoir modifié la résolution #2012-099 suite à un changement de l'emplacement prévu pour l'installation d'une lumière de rue. La modification à apporter est la suivante : *dans la cours de la patinoire secteur St-Gérard*, est remplacé par *à la hauteur des boîtes aux lettres situées sur le chemin Lavertu*. De plus, je dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 juin 2012 et les indicateurs de gestion 2011.

**#6**

**INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

Questions sur l'ambulance et sur *Les Bois Le Roux Inc.*

**#7**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

# chèque	Nom	Description	Montant
201200491	Jean-Louis Blanchette	autres primes	335.00 \$
201200492	Émile Royer	frais de dép. personnel	203.72 \$

201200493	Infotech	atelier de formation	448.41 \$
201200494	Nicolas Blouin	frais dépl. du 03 mai au 31 mai	223.52 \$
201200495	Postes Canada	frais de poste du mois	169.95 \$
201200496	Robitaille Equipement Inc.	entretien rép. mach.	1 368.20 \$
201200497	Jean-Claude Dumas	fais dép de mai/ frais internet	345.15 \$
201200498	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	facture du mois	2 078.70 \$
201200499	S.C.A. Weedon	factures du mois	17 574.56 \$
201200500	Hydro-Québec	éclairage public/ entrepôt aqueduc	648.43 \$
201200501	Constructions Léo Barolet Inc.	location de machinerie	3 397.52 \$
201200502	Groupe Signalisation Estrie.	signalisation	4 486.82 \$
201200503	Ruel Yvan	remb. d'un crédit de taxes	64.00 \$
201200504	Comité du 150e ann. Weedon	aide financière/150e ann.	1 500.00 \$
201200505	Fond Action - CSN	Remises de l'employeur	96.15 \$
201200506	C.A.R.R.A.	Remises de l'employeur	369.50 \$
201200507	STT de la Mun. de Weedon	Remises de l'employeur	100.07 \$
201200508	SSQ Société d'assurance-vie	Remises de l'employeur	377.68 \$
201200509	Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur	3 074.66 \$
201200510	Receveur Général du Canada	Remises de l'employeur	1 430.36 \$
201200511	Fonds pensions alimentaires	Remises de l'employeur	1 156.70 \$
201200512	Fond Action - CSN	Remises de l'employeur	2 403.75 \$
201200513	STT de la Mun. de Weedon	Remises de l'employeur	647.19 \$
201200514	Caisse Desjardins de Weedon	Remises de l'employeur	1 687.80 \$
201200515	SSQ Société d'assurance-vie	Remises de l'employeur	3 401.26 \$
201200516	Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur	11 966.04 \$
201200517	Receveur Général du Canada	Remises de l'employeur	4 545.85 \$
201200518	Alsco Corp.	buanderie	269.70 \$
201200519	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	diesel/huile à chauffage caserne	9 549.28 \$
201200520	*Bell Canada	usine de filtration weedon	134.47 \$
201200521	Bell Canada	compte du mois	831.73 \$
201200522	Maxi Métal INC.	incendie entretien mach	268.40 \$
201200523	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	178.19 \$
201200524	Sidevic	bnd peinture	91.20 \$
201200525	J. N. Denis Inc.	ent. mach.	140.51 \$
201200526	Valoris- Régie HSF et	ordures	7 997.18 \$
201200527	Hydro-Québec	éclairage public	1 731.34 \$
201200528	Hydro-Québec	usine épur. Weedon	1 917.57 \$
201200529	Émile Royer	frais déplacement personnel	1 444.16 \$
201200530	Municipalité de Weedon	reçu de petite caisse	179.56 \$
201200531	SSQ, Société d'assurance-vie	assurance groupe	3 020.64 \$
201200532	Garage Cliche (2005) Inc.	entretien de machinerie	14.95 \$
201200533	Réal Huot Inc.	asphalte/pièces de machineries	1 717.51 \$
201200534	CSST	formation insp voirie sur équipement	175.00 \$
201200535	Jean-Claude Dumas	frais déplacement élu	630.93 \$
201200536	Gaudreau & Fils	ent.équip station pompage/poste inc	1 540.98 \$
201200537	Bell Mobilité Inc.	h.v. téléphone	474.55 \$
201200538	Excavations Marchand & Fils	gravier/sable	13 222.13 \$
201200539	Gaudreau & Fils	les loisirs	1 056.91 \$
201200540	Corporation Dév. Econ. De	1er versement 2012	15 000.00 \$
201200541	Émile Royer	réceptions/ social	206.94 \$
201200542	La Tribune	publicité	855.41 \$
201200543	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de premiers soins	202.56 \$
201200544	J. Marc Laroche Inc.	entretien du réseau électrique	521.42 \$

201200545	Ville de Disraëlli	site disraëli	2 658.64 \$
201200546	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau potable/uses/mai 2012	374.94 \$
201200549	Services de cartes Desjardins	fourniture de bureau	134.38 \$
201200550	Hydro-Québec	hydro eau pot Weedon	3 192.99 \$
201200551	CGER	gestion de la flotte voirie/incendie	36 654.78 \$
<b>Opérations courantes payées</b>			<b>170 489.94 \$</b>
201200552	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	178.19 \$
201200553	Hydro-Québec	pompes eau potable Fontainebleau	112.42 \$
201200554	SSQ, Société d'assurance-vie	assurance groupe	3 020.64 \$
201200555	Fonds d'information fonc.	services juridiques	116.00 \$
201200556	F.Q.M.	frais de colis	61.06 \$
201200557	Formules Municipales	fourniture de bureau	191.71 \$
201200558	Raynald Doyon	articles ménagers	239.21 \$
201200559	L'Intermarché de Weedon	articles ménagers	64.11 \$
201200560	Infotech	fourniture de bureau	179.31 \$
201200561	Rubans A.M. (S.E.N.C.)	fourniture de bureau	108.62 \$
201200562	Centre d'extincteur SL	entretien équipement	459.90 \$
201200563	Acklands- Grainger Inc.	réparation outils	135.96 \$
201200564	Constructions Léo Barolet Inc.	location de machinerie	377.12 \$
201200565	Les Bétons L. Barolet Inc.	amélioration réseau routier	4 024.13 \$
201200566	Raymond, Chabot, Grant,	vérification comptable	9 657.90 \$
201200567	Rouleau & Frères Sports Inc.	entretien réparation d'outils	377.50 \$
201200568	Holbec Inc.	outils	2 776.10 \$
201200569	Plomberie Gilles Phaneuf	pièces aqueduc wee/pièces o pot	110.26 \$
201200570	Alsco Corp.	buanderie	225.14 \$
201200573	R.B. Inspection Inc.	location de machineries /3 secteurs	12 331.24 \$
201200574	Construction A. Boisvert Inc.	gravier / sable	50 407.30 \$
201200575	Location Fleurimont Inc.	location de matériel	434.61 \$
201200576	Sel Warwick Québec Inc.	calcium été	23 855.02 \$
201200577	Calclo 2000 Inc.	calcium été	19 679.12 \$
201200578	Sanikure Inc.	entretien poste pompage wee/stg	6 867.58 \$
201200579	Propane GRG Inc.	propane garage stg	55.19 \$
201200580	Oxygène Bois-Francis Inc.	outils	788.65 \$
201200581	Action Solutions Sans Fil V	voirie comm/ incendie communication	537.93 \$
201200582	9175-0828 Québec Inc.	parc municipaux	1 695.88 \$
201200583	Amanda-Joe Plantations	pacte rural	47 776.19 \$
201200584	Sidevic	entretien rép mach	86.40 \$
201200585	Régie Inter. Sanitaire des	entente régie sanitaire	13 850.83 \$
201200586	Société d'Histoire de Weedon	subvention 2012	3 000.00 \$
201200587	L'Eveil du Citoyen de Weedon	subvention 2012	4 500.00 \$
201200588	Bibliothèque mun. St-Gérard	loisirs et culture	1 000.00 \$
201200589	Centre Communautaire Weedon	4e vers subv 2012	11 534.50 \$
201200590	Sports Loisirs Weedon	4e vers subv	25 854.49 \$
201200591	Trans-Formation	site web	1 030.00 \$
201200592	Gazonnière Bishopton	parcs municipaux	25.29 \$
201200593	M.R.C. du Haut St-François	fibre optique/quote-part/ fourn.	1 930.97 \$
201200594	Chemaction Inc.	ent. Équip eau usée wee	459.10 \$
201200595	Tourisme Cantons-de-L'Est	village relais	227.40 \$
201200596	John Meunier Inc.	pur trait eau potable et usée	689.91 \$
201200597	Laboratoires d'analyse S.M.	analyse eau potable et usée	1 215.63 \$
201200598	Serres Arc-En-Fleurs Enr.	parcs municipaux	1 891.34 \$
201200599	Nicolas Blouin	frais dépl	219.15 \$

201200600	Valoris- Régie HSF et	site ordures juin	9 908.65 \$
201200601	Société Mutuelle de Prévention	assurance générale	1 410.12 \$
201200602	Émile Royer	frais dép	170.02 \$
201200603	Daniel Mercier	frais déplacement juin	146.25 \$
<b>Opérations courantes à payer</b>			<b>265 994.04 \$</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>436 483.98 \$</b>

201200547	Carte Citi Canada Inc.	Annulé par # 201200548	134.38 \$
201200548	Carte Citi Canada Inc.	Annule # 201200547	134.38 \$
201200571	R.B. Inspection Inc.	Annulé par # 201200571	12 331.24 \$
201200572	R.B. Inspection Inc.	Annule # 201200572	12 331.24 \$

**2012-126**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 474 934,15 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	38 450,17 \$
Opérations courantes payées :	170 489,94 \$
Opérations courantes à payer :	265 994,04 \$
	=====
<b>Total :</b>	<b>474 934,15 \$</b>

**#8**

**CORRESPONDANCE**

1. *M.M.Q.* : Service d'inspection par thermographie
2. *CRIFA* : Remerciements – Stage en entreprise
3. *Éco-peinture* : Performance du programme de récupération 2011
4. *Johanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton* : Aide financière programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
5. *Bibliothèque et Archives nationales Québec* : Approbation de votre calendrier de conservation
6. *Tour cycliste du lac Aylmer inc.* : Demande de réparation de chemin
7. *F.Q.M.* : Planifiez votre automne ! (formations dispensées par la F.Q.M.)
8. *Ministre de la Justice* : Modification de la contribution pénale de 10\$ à 14\$

**2012-127**

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

**#9**

**RÉSOLUTIONS**

**#9.1**

**ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2012;

**EN CONSEQUENCE,**

**2012-128**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de juillet 2012;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	400,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	45 000,00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	1 750,00 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	2 250,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	1 600,00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	1 000,00 \$
	-----
	52 000,00 \$

**#9.2 CONGRÈS DE LA F.Q.M.**

**2012-129**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que trois membres du conseil municipal et le maire participent au Congrès de la F.Q.M. qui aura lieu les 27, 28 et 29 septembre 2012. Les frais inhérents seront défrayés par la municipalité.

**#9.3 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

**2012-130**

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion à *Solidarité rurale du Québec*, pour un montant de 250,00 \$.

**#9.4 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon désire se doter d'un plan d'action efficace pour gérer les plaintes et ce, dans le but d'avoir une source de référence précise dans l'application des procédures de fonctionnement de cette gestion qui se veut simple, rapide et équitable;

**ATTENDU QUE** cette politique permettra de clarifier certaines demandes de citoyens, d'évaluer les conséquences pour les plaignants, de favoriser le dépôt de la plainte dans les meilleures conditions possibles (calmement);

**À CES CAUSES;**

**2012-131**

IL EST PROPOSE par Monsieur Marc Lavertu

ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE la politique de gestion des plaintes soit et est adoptée par la Municipalité de Weedon;

QUE le directeur général soit et est nommée responsable de son application.

***POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES***

La politique de gestion des plaintes est basée sur les valeurs d'objectivité, d'intégrité et d'impartialité de la Municipalité de Weedon, ainsi que sur les principes d'imputabilité, de transparence et de responsabilité que sous-tend la gestion par le résultat.

**1. OBJECTIFS**

La politique de gestion des plaintes de la Municipalité de Weedon vise les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des produits et services
- Mettre en place un mécanisme pour permettre au citoyen d'exprimer son insatisfaction
- Harmoniser les approches et coordonner les actions en matière de réception, de traitement et de suivi des plaintes.

## **2. LA PLAINTÉ**

### **2.1 DÉFINITIONS**

#### **PLAINTÉ**

Une plainte est l'expression de l'insatisfaction d'un citoyen à l'égard de services municipaux ou du comportement d'administrateurs municipaux pour laquelle il estime ne pas avoir reçu de réponse adéquate. Une plainte peut également consister en la dénonciation d'une prétendue infraction aux lois ou d'un prétendu abus de pouvoir.

#### **PLAINTÉ FONDÉE**

Lorsqu'il y a préjudice à quiconque, qui généralement va entraîner un changement, une correction de situation, elle s'inscrit dans une démarche de redressement.

#### **PLAINTÉ NON FONDÉE**

Lorsqu'il s'agit d'une rumeur ou d'une perception, que la requête est ponctuée d'impression.

Lorsqu'il s'agit d'un commentaire, d'une suggestion ou d'un avis.

### **2.2 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par la municipalité, elle doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être exposée par écrit et signée (par lettre ou à l'aide du formulaire de plainte de la municipalité). Le plaignant ou la plaignante doit indiquer son nom, adresse et numéro de téléphone. Les plaintes transmises par télécopieurs et par messagerie électronique feront également l'objet d'un examen par la municipalité à la condition que le plaignant ou la plaignante signe et s'identifie;
- 2) être suffisamment détaillé et fournir les renseignements nécessaires pour permettre une intervention;
- 3) fournir la date de l'événement s'il y a lieu.

### **2.3 NON-ADMISSIBILITÉ DE LA PLAINTÉ**

Les plaintes anonymes, celles qui ne sont pas adressées à la municipalité, celle qui sont portées à l'attention d'un tribunal, celles qui se rapportent à un litige privé ou celles qui relèvent d'une instance gouvernementale provinciale ou fédérale ne seront pas considérées.

### **2.4 CONFIDENTIALITÉ ET NEUTRALITÉ**

La Municipalité de Weedon est soumise à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Certains renseignements ne peuvent être divulgués en relation avec cette loi.

La confidentialité n'empêche cependant pas la production de rapport et la transmission de renseignements suffisamment détaillés pour permettre aux intervenant de bien situer l'objet de la plainte, de comprendre les positions dégagées, de tirer les conclusions nécessaires et de faire des recommandations.

### **3. LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

Le traitement des plaintes est effectué par le personnel de la municipalité. Un accusé de réception est transmis aux plaignants dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la plainte.

La personne chargée du service concerné par la plainte analyse la situation et formule des pistes de solution.

Le plaignant, l'individu mis en cause, les employés de la municipalité et toute personne susceptible d'apporter un éclairage dans le règlement de la plainte sont consultés, au besoin.

Lorsque les moyens administratifs de résolution d'une plainte sont épuisés, la direction générale peut présenter la plainte, à huis clos, pour décider de l'opportunité de judiciariser le dossier. Les décisions d'instituer des procédures judiciaires sont prises par le conseil.

S'il y a lieu, la confirmation par écrit du règlement de la plainte est acheminée au plaignant.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les renseignements confidentiels et personnels ne sont pas divulgués, ni verbalement, ni par écrit.

#### **#9.5 ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT**

**2012-132**

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'engagement de M. Dave Bolduc, à titre de salarié étudiant (tel que défini au chapitre 1-1.01 article j de la convention collective) et aide à la préposée à l'aménagement. M. Bolduc a été embauché le 28 mai 2012, suite à sa période de stage.

#### **#9.6 SSQ GROUPE FINANCIER : ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

**CONSIDÉRANT** l'évolution de l'utilisation de l'ensemble du regroupement de la dernière année ;

**CONSIDÉRANT** que les frais d'administration (13,7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;



**CONSIDÉRANT** que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

**CONSIDÉRANT** que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de la dernière année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2012-133**

IL EST PRÉPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Weedon procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

**#9.7**

**LAMPES DE RUES**

**2012-134**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retenir les services de J.Marc Laroche Entrepreneur-Électricien Inc. pour la fourniture de quatre (4) lampes et ballasts de 250 watts au sodium, qui rencontrent les normes de luminosité selon le règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse). Le coût pour chacune des lampes est de 465 \$ plus taxes.

**#9.8**

**SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**2012-135**

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants : 2<sup>e</sup> Rang Nord, 2<sup>e</sup> Rang Sud, 4<sup>e</sup> Rang, chemin Coates, rang des Granites et la Route 257 Sud pour un montant subventionné de 55 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**#9.9**

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE ET D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES MESURES D'URGENCE**

2012-136

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon accepte la nouvelle *Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'entraide automatique pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgence* avec les municipalités suivantes : Canton de Stratford, Saint-Romain, Dudswell, Lingwick et Beaulac-Garthby. M. Jean-Claude Dumas, maire et M. Émile Royer, directeur général sont autorisés à signer cette entente.

#9.10

**FORMATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

2012-137

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'inspecteur en bâtiment de participer à la formation « *La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour* » offert par la COMBEQ. La formation aura lieu à Sherbrooke le 30 octobre prochain au coût de 340\$ plus taxes.

#9.11

**PROJET PISTE CYCLABLE**

2012-138

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appui le projet « *Piste cyclable* », soit les plans et devis et l'exécution des travaux, selon la recommandation de la Corporation Sports Loisirs Weedon.

#9.12

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE « VILLAGE DES DALTON »**

2012-139

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon prend en charge l'assurance responsabilité civile pour événements spéciaux dans le cadre du « *Village des Dalton* », qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 05 août 2012 inclusivement. Le montant alloué pour ces assurances est de 4 560 \$ taxes incluses.

#9.13

**JOURNÉES DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteur d'identité de la municipalité de Weedon et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans

l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**2012-140**

IL EST PROPOSÉ par Madame Rénée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Weedon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**#10**

**RÈGLEMENT**

**#10.1**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET DES ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**AVIS DE MOTION**

est donné par Monsieur Raynald Breton qu'à une prochaine séance, sera présenté, pour adoption, le Règlement #2012-016 : *Règlement pour fixer la rémunération et le traitement des élus et des élues de la Municipalité de Weedon*. Le projet de règlement #2012-016 est présenté et déposé par un membre du conseil.

**#10.2**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET DES ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**ATTENDU QUE** le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers et conseillères est déterminé par les dispositions générales de la Loi;

**ATTENDU QUE** en outre de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités, et sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les occupent, telles contributions aux œuvres diverses dans la municipalité, encouragement aux arts et aux sports, etc.;

**ATTENDU QUE** pour ces raisons, le conseil est d'opinion que le maire et les conseillers et conseillères doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi;

**ATTENDU QU'** un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés lors de la séance régulière du 9 juillet 2012;

**ATTENDU QU'** un avis public a été donné le 10 juillet 2012;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2012-141**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité de Weedon ordonne et statue par le règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une rémunération annuelle de treize mille huit cent vingt-quatre dollars (13 824 \$) sera accordée au maire de la Municipalité de Weedon et une rémunération annuelle de trois mille trois cent quatre-vingts dollars (3 380 \$) accordée à chacun des conseillers et conseillères de ladite municipalité.

## **ARTICLE 3**

À cette rémunération s'ajoute, pour tous les membres du conseil municipal de Weedon une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

## **ARTICLE 4**

Tel qu'il est prévu à l'article 6 de la *Lois sur le traitement des élus et élues municipaux*, lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant est de plus de 60 jours, le maire suppléant recevra une rémunération équivalente à celle du maire à compter de la 61<sup>e</sup> journée, et ce, jusqu'à la fin du remplacement.

## **ARTICLE 5**

Ces rémunérations seront payables en douze (12) versements égaux et consécutifs à la fin de chaque mois.

## **ARTICLE 6**

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

## **ARTICLE 7**

En outre, des rémunérations plus haut mentionnées, le conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de la municipalité, pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution du conseil.

## **ARTICLE 8**

Les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, jusqu'à concurrence de six pour cent (6%).

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement aura pour effet d'annuler tous les autres règlements antérieurs traitant sur la rémunération des élus municipaux.

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **ARTICLE 11**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

#10.3

## **RÈGLEMENT #2012-015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2003-006 « POLITIQUE DE TARIFICATION »**

**ATTENDU QUE** par le Règlement #2003-006 la Municipalité de Weedon s'est dotée d'une politique de tarification pour la

transcription, la reproduction et la transmission de documents municipaux;

**ATTENDU QUE** le règlement provincial prévoit aussi une tarification pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal et que celui-ci couvre l'ensemble de ce qui est couvert par le règlement municipal;

**ATTENDU QUE** pour éviter toute ambiguïté, il serait pertinent d'abroger le règlement municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2012-142**

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité de Weedon ordonne et statue par le règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge le règlement 2003-006

**ARTICLE 3**

La tarification sera établie selon la SECTION II *DOCUMENTS DETENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX* du « Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels » prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**#11**

**VARIA**

**#12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions sur la « Politique de traitement des plaintes » et sur l'enrochement des rives.

**#13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2012-143**

À 20h45, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

---

Jean-Claude Dumas

Maire